

LIN TECHNIQUE

Comment sécuriser les approvisionnements ?

Responsable de la recherche et de l'innovation pour la coopérative Terre de Lin, et membre du réseau Fimalin, Jean-Paul Trouvé témoigne de la volonté des agriculteurs normands de s'engager dans une filière du lin technique.

La fibre de lin suscite un intérêt croissant dans le renfort de matériaux composites. Mais est-ce que cette fibre saura répondre aux exigences techniques de donneurs d'ordre aussi exigeants que l'automobile ou l'aéronautique ?

La fibre de lin est de nature exceptionnelle. Elle résulte de 10 000 ans de sélections qui ont permis de l'adapter à des applications textiles. Aujourd'hui, nous pensons qu'elle peut avoir d'autres débouchés et nous travaillons à la définition d'un lin technique qui pourrait être exclusivement dédié aux composites. Cela va passer dans un premier temps par la sélection de variétés, parmi toutes celles qui sont connues. Dès septembre ou octobre 2011, nous envisageons de déposer notre première variété composite. Dans un deuxième temps, des variétés nouvelles pourraient être élaborées à partir de nouveaux croisements. Parallèlement, nous travaillons à l'organisation d'une véritable filière fédérant des semenciers, des producteurs des transformateurs, des logisticiens, des industriels et des centres de recherche, à travers le réseau Fimalin. Ensemble nous avons élaboré une charte du lin technique pour rassurer les industriels dans leurs développements.

Que contient cette charte ?

Cette charte prévoit une traçabilité globale de la production, une normalisation et garantit une sécurité des approvisionnements en qualité et en quantité. La charte prévoit ainsi l'utilisation de semences spécifiques. Elle stipule le respect des pratiques culturelles, à travers une mesure précise

des intrants. Le lin présente l'avantage d'être une plante naturellement écologique qui ne consomme que peu d'intrants. Il doit aussi être produit sans génération de déchets. Tous les co-produits devront être utilisés y compris les poussières. Pour ce qui est de la garantie de volumes, nous prévoyons une contractualisation de la culture sur la base d'approvisionnements pluriannuels. C'est une chose que nous avons déjà mise en place dans le domaine du lin textile et il n'y a pas de raison que cela change avec le lin technique.

Néanmoins y a-t-il suffisamment de surfaces agricoles et d'exploitants pour envisager une application industrielle du lin à grande échelle ?

La Normandie est la première région française pour la production de fibres de lin, avec une spécialité dans les fibres longues. De Cherbourg à Strasbourg, on compte environ 6000 exploitations agricoles qui couvrent 60 000 ha. Dans le passé, la France



a compté jusqu'à 300 000 ha d'exploitations. Ce lin est ensuite traité au niveau de 5 sites pour la coopératives Terre de Lin (mais il existe une trentaine de teillages en France), dotées d'installations industrielles qui permettent d'isoler la fibre à partir de la paille. Pour le moment, la demande en fibres de lin composite reste très faible. Mais en décembre prochain, nous contractualiserons nos premiers approvisionnements pour réaliser des stocks. À un horizon de 2 à 3 ans, si les industriels nous le demandent nous pouvons nous organiser pour produire 10 000 t/an de fibres de lin composite, à comparer à une production de lin textile de 120 à 150 000 t/an.

Pourrez-vous traiter la fibre de lin technique dans les mêmes unités que la fibre textile ?

Le procédé de transformation du lin est simple. Des agriculteurs nous fournissent des balles rondes de paille de lin qui a subi au préalable une opération de rouissage. Un passage dans des broyeurs permet de casser le bois qui occupe le centre de la tige et dégage les faisceaux de fibres. Ensuite, un passage en tailleuse retire le bois et les poussières et libère les faisceaux. Pour finir, le peignage divise les faisceaux. Aujourd'hui l'opération de teillage est très agressive et peut entraîner des pertes de qualité au niveau de la fibre. Nous travaillons sur de nouveaux procédés qui permettraient d'améliorer cette étape. Des améliorations sont également à attendre sur le peignage. Conformément à la charte, tous les lots devront être qualifiés. Chez Terre de Lin nous disposons déjà d'un laboratoire de contrôle et d'application. Nous envisageons d'investir dans des équipements supplémentaires spécifiques au lin technique. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR SYLVIE LATIEULE

